

## Pourquoi SUD-TAS ne négocie pas l'accompagnement du plan social ?

Après une 1<sup>ère</sup> réunion le 10 septembre où SUD TAS était présent, notre organisation syndicale refuse de continuer à participer à la négociation d'un protocole d'accompagnement des agent-es de nos services qui vont voir leurs missions supprimées ou transférées.

### Pour comprendre nos raisons, un petit retour en arrière s'impose :

Depuis l'annonce de la réforme de l'organisation territoriale de l'Etat, les organisations syndicales n'ont été informées des modalités d'application de ce projet que via les circulaires publiées sur le sujet (une pour l'administration centrale, une pour les services déconcentrés, une plus spécifique sur les SG communs).

**Depuis ces annonces, nous nous sommes opposé-es à ce projet qui démantèle le ministère du travail, nos services et s'accompagne d'une diminution des effectifs.** Nous avons cherché à en savoir plus avec les autres syndicats, notamment pour identifier le nombre d'ETP concernés, connaître les modifications de répartition de compétences entre l'échelon départemental et l'échelon régional pour les services emploi, ou encore savoir si les collègues MOE se verraient proposer de suivre leur mission et comment celle-ci sera-t-elle modifiée, etc, etc...

Nous n'avons aucune réponse à ces questions. Pire, l'administration, en la personne de Mme Fourcade, secrétaire général des ministères sociaux, après nous avoir affirmé lors du CTM du 16 juillet que les agent-es des fonctions support relevant hiérarchiquement de l'UR ne seraient pas concerné-es par un transfert aux SG communs, est revenue récemment sur sa parole en indiquant que cela pourra être le cas<sup>1</sup>. **Ne produisant aucun écrit, l'administration est libre à tout moment de se dédire : elle ne s'en prive donc pas.**

Et **parallèlement à ce plan social, le DRH, M. Bernard convoque début septembre les organisations syndicales pour négocier ce fameux protocole d'accompagnement** qui sera soumis à la signature des organisations syndicales. Ce protocole n'a aucune valeur juridique : il s'agit prétendument de couper l'heure sous le pied des préfet-es et du ministère de l'intérieur avec un texte qui, à défaut de présenter le moindre argument juridique, sera défendu politiquement le moment venu par Mme Pénicaud (vous savez, celle qui a perdu tous les arbitrages gouvernementaux condamnant ainsi nos services).

Sur le fond, la [première version du protocole](#) ne mentionnait peu ou prou que le minimum légal s'imposant à une administration lors d'une « restructuration ». [La seconde](#) se contente d'enfoncer des portes ouvertes (les « *RIL sont maintenus* »... tant qu'ils ne sont pas modifiés) ou d'afficher au grand jour l'absence totale de maîtrise sur le cours des événements (le protocole « *constitue un socle de principes intangibles* » sauf s'ils seront modifiés pour tenir compte des desideratas des autres ministères. Il s'agit par là même de donner du grain à moudre aux syndicats qui continueront d'aller bavasser et pourront prétendre avoir obtenu une victoire de haute volée en aboutissant à un résultat qui ne sera en réalité que celui qu'avait au départ en tête l'administration en lançant ses premières convocations.

La tentative de diversion est grossière mais elle fonctionne. Pendant qu'on discute autour de la table pour parler déroulement de carrière des agent.es transféré.es, on ne s'oppose plus unitairement au démantèlement des services. Ce protocole d'accompagnement, c'est en fait l'accompagnement stérile d'une perte de métiers, de missions et d'effectifs, ce pour la plus grande satisfaction de notre administration qui nous ment.

Pour la défense de l'ensemble de nos services et de celles et celles qui les font tourner, nous réaffirmons notre opposition au démantèlement en cours. : **nous ne serons pas aux côtés des hiérarques qui cassent le service public. Alors que l'administration nous propose d'en accompagner la mise en œuvre, nous lui opposons son obligation préalable de nous présenter précisément ses plans de liquidation de nos services déconcentrés. D'ici là, pas de négo bouteille d'Evian pour SUD-TAS !**

<sup>1</sup> Précisément, celle-ci déclara « *je ne peux pas vous dire qu'on ne leur proposera pas* ». (cf. [compte-rendu CTM 19/09](#))